

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

winterhalter

## C 151

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

C 151

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

Nettoyant et accessoires grils

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

Société: Winterhalter France SAS  
Rue: 38/40 route de Brignais  
Lieu: F-69630 Chaponost  
Téléphone: +33 820 204-205  
Téléfax: +33 820 204-221  
e-mail: infos@winterhalter.fr  
Internet: www.winterhalter.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 820 204 205

##### Information supplémentaire

Numéro de registre: 24593

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification conformément au 67/548/CEE (1999/45/CE)

Indications de danger: C - Corrosif

Phrases R:

Provoque des graves brûlures.

##### Classification conformément au 1272/2008/CE

Catégories de danger:

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux: Met. Corr. 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1A

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Mentions de danger:

Peut être corrosif pour les métaux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

hydroxyde de potassium, 2-aminoéthanol, éthanolamine, Amines, C12-16-alkyldimethyl, N-oxides

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS05-GHS07



##### Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

##### Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

**C 151**

P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501	Elimination conformément aux prescriptions légales.

**2.3. Autres dangers**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Mélange composé des substances citées ci-après avec additifs non dangereux

**Composants dangereux**

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
215-181-3	hydroxyde de potassium, potasse caustique	5 - 15 %
1310-58-3	C - Corrosif, Xn - Nocif R22-35	
019-002-00-8	Met. Corr. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A; H290 H302 H314	
01-2119487136-33		
205-483-3	2-aminoéthanol, éthanolamine	5 - 15 %
141-43-5	C - Corrosif, Xn - Nocif R20/21/22-34	
603-030-00-8	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, STOT SE 3, Aquatic Chronic 3; H302 H312 H332 H314 H335 H412	
01-2119486455-28		
287-011-6	Amines, C12-16-alkyldimethyl, N-oxides	1 - < 5 %
85408-49-7	Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R22-38-41-50	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1); H302 H315 H318 H400	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Appeler immédiatement un médecin. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

**Après inhalation**

Éviter toute exposition par inhalation pour une utilisation conforme.

**Après contact avec la peau**

Laver avec de l'eau et du savon et rincer abondamment.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

**Après ingestion**

Nocif en cas d'ingestion.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir.

Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes : les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans les caractéristiques du produit (cf. section 2) et/ou à

## C 151

la section 11.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

---

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Mousse, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), poudre chimique, eau pulvérisée

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Monoxyde et dioxyde de carbone

### 5.3. Conseils aux pompiers

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

#### Information supplémentaire

Aucune mesure particulière.

---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Observer mode d'emploi. Ne pas mélanger avec d'autres produits.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

#### Préventions des incendies et explosion

Aucune mesure particulière.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Stockage à l'abri de la lumière.

Lors de l'emmagasinage, ne pas utiliser de récipients en aluminium ou en métal léger.

#### Indications concernant le stockage en commun

Tenir à l'écart des acides.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyant et accessoires grils

---

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

## C 151

### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
141-43-5	Ethanolamine	1	2,5		VME (8 h)	
		3	7,6		VLE (15 min)	
1310-58-3	Potassium (hydroxyde de)	-	2		VLE (15 min)	

### 8.2. Contrôles de l'exposition



#### Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

#### Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection (EN 166).

#### Protection des mains

Gants de protection (EN 374)..

Une liste de produits adaptés avec le détail des informations concernant la durée de port est disponible sur demande.

#### Protection respiratoire

Non demandé sous utilisation appropriée.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Brun
Odeur:	Spécifique au produit
pH-Valeur (à 20 °C):	13-14
Point de fusion:	Env. 0 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Env. 100 °C
Point d'éclair:	n.a.
Taux d'évaporation:	Non déterminé
Pression de vapeur (à 20 °C):	Non déterminé
Densité de vapeur:	Non déterminé
Densité (à 20 °C):	1,09 - 1,11 g/cm <sup>3</sup>
Densité apparente:	n.a.
Hydrosolubilité (à 20 °C):	Miscible en toutes proportions
Solubilité dans d'autres solvants:	Non déterminé
Coefficient de partage:	Non déterminé
Température d'inflammation:	n.a.
Viscosité dynamique:	< 10 mPa·s
Dangers d'explosion:	Produit non explosif.
Propriétés comburantes:	Non déterminé

### 9.2. Autres informations

Donnée non disponible.

# C 151

---

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Réagit au contact des métaux communs en dégageant de l'hydrogène. Réaction avec l'eau et les acides en cas de développement de chaleur.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit avec l'eau (développement de chaleur).

En présence d'humidité, réagit au contact des métaux légers en dégageant de l'hydrogène.

**10.4. Conditions à éviter**

Donnée non disponible.

**10.5. Matières incompatibles**

Acides.

Corrode les métaux communs.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

---

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETAmél calculé**

ATE (par voie orale) 1820,0 mg/kg

**Irritation et corrosivité**

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires. (2-aminoéthanol, éthanolamine)

**Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit ne contient aucune concentration pertinente de composants avec des propriétés cancérigènes, mutagènes et/ou toxique pour la reproduction.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

---

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Donnée non disponible.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

L'ensemble des ingrédients organiques du produit satisfont aux critères du test OECD 302 B et aux valeurs du règlement relatif aux détergents (CE) 648/2004 nécessaires pour une biodégradation complète.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Voir section: 2.3

## C 151

## 12.6. Autres effets néfastes

Ne pas rejeter le concentré dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Veuillez observer les réglementations locales (par ex. valeur du pH) lors de l'écoulement de solutions diluées dans les canalisations publiques. La fonction de traitement des eaux usées publiques ne se verra pas altérée par le déversement de solutions diluées suffisantes dans la plage de pH autorisée.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

## Élimination

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

## Code d'élimination des déchets-Produit

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents contenant des substances dangereuses  
Classé comme déchet dangereux.

## Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

## L'élimination des emballages contaminés

Après utilisation, vider de façon optimale les emballages contaminés et les remettre à une entreprise de recyclage.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

## Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: UN 1719  
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (hydroxyde de potassium, 2-aminoéthanol, éthanolamine)  
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8  
14.4. Groupe d'emballage: II  
Étiquettes: 8



Code de classement: C5  
Dispositions spéciales: 274  
Quantité limitée (LQ): 1 L  
Catégorie de transport: 2  
N° danger: 80  
Code de restriction concernant les tunnels: E

## Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN 1719  
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (hydroxyde de potassium, 2-aminoéthanol, éthanolamine)  
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8  
14.4. Groupe d'emballage: II  
Étiquettes: 8

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

winterhalter

## C 151



Code de classement: C5  
Dispositions spéciales: 274  
Quantité limitée (LQ): 1 L

### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1719  
**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (Potassium hydroxide, 2-aminoethanol, ethanolamine)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
Étiquettes: 8



Quantité limitée (LQ): 1 L  
EmS: F-A, S-B

### Transport aérien (ICAO)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1719  
**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (Potassium hydroxide, 2-aminoethanol, ethanolamine)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
Étiquettes: 8



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 0.5 L  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 851  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 L  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 855  
IATA-Quantité maximale (cargo): 30 L

### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir section: 6 - 8

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés. Le produit n'est pas conçu pour être transporté.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires UE

1999/13/CE (COV): < 30%

#### Information supplémentaire

Règlement CE N° 648/2004 (Réglementation des détergents):

# C 151

Agents de surface non ioniques < 5 %

## Prescriptions nationales

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

---

## SECTION 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes

Directives de la CE: les actes de l'Union européenne, une partie du droit de l'Union secondaire

N ° CAS: Désignation Norme internationale des produits chimiques (CAS = Chemical Abstracts Service)

Règle technique 510: Règles techniques pour les substances dangereuses "stockage de matières dangereuses en citernes mobiles" (Allemagne)

Règle technique 900: Règles techniques pour les substances dangereuses "les limites d'exposition en milieu de travail" (Allemagne)

EN 374: norme pour les gants de protection (gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes)

EN 166: normes de sécurité européennes pour la protection oculaire et faciale (exigences)

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles

AVV: Ordonnance sur le catalogue européen des déchets (Catalogue européen des déchets)

COV: Composés organiques volatils

GHS: Le système général harmonisé ou SGH, en anglais : Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID: Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG-Code: L'International Maritime Dangerous Good Code

ADN: transport par voie navigable en Europe

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

MARPOL 73/78: La Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

IBC-Code: prestations de sécurité internationale pour le transport de produits chimiques dangereux et de liquides nocifs en vrac dans le maritime

n.a. - non applicable

### Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

22 Nocif en cas d'ingestion.

34 Provoque des brûlures.

35 Provoque des graves brûlures.

38 Irritant pour la peau.

41 Risque de lésions oculaires graves.

50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

### Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de



# C 151

garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

---